



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le neuf novembre, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 novembre 2015

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, G. BELIN, P. PEIGNEY, J. Ph. PROVOST, D. LESCURE, S. VALLOIR, E. BANOS, C. BUZOS, F. PEDURAND, E. AMART, C. DRILLEAUD, F. BAUDON, G. BAILLET

REPRESENTE : Ph. VINCENT (procuration à Ph. DUBOURG)

Secrétaire de séance : Cécile BUZOS



Ordre du jour :

DELIBERATIONS

- 1) Adoption des statuts de la CDC de Podensac
- 2) Choix d'un programmiste dans le cadre de la « consultation pour la réalisation d'une étude de programmation pour le réaménagement de l'îlot comprenant l'Hôtel de ville et autres équipements de la commune d'ILLATS »
- 3) Virements de crédits divers
- 4) Avis sur le projet de PLU de la Commune de CERONS

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

1) ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC

Par délibération en date du 8 juillet 2015 le Conseil Communautaire a approuvé les modifications apportées à l'Article 5-1° Aménagement de l'espace – point 1, des statuts de la Communauté de Communes de Podensac.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces statuts.

2) CHOIX D'UN PROGRAMMISTE DANS LE CADRE DE LA « CONSULTATION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ILOT COMPRENANT L'HOTEL DE VILLE ET AUTRES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE D'ILLATS »

Monsieur DUBOURG souhaite informer le conseil municipal du déroulement de la consultation qui a eu lieu récemment concernant la réalisation d'une étude de programmation pour le réaménagement de l'îlot comprenant l'Hôtel de ville et autres équipements de la commune d'ILLATS.

3 organismes ont été consultés par courrier le 2 octobre 2015. Voici le détail des offres reçues :

- **M. Jean LACUEILLE Architecte DPLG à GRADIGNAN :**
Montant des honoraires 10 640.00 € HT soit 12 768.00 € TTC
Délais de réalisation : 12 semaines
- **M. Frédéric BARRAUD – ATIS CONSEIL - à LORMONT :**
Montant des honoraires 13 440.00 € HT soit 16 128.00 € TTC
Délais de réalisation : 15 semaines
- **M. Marc LAFOND – IDE Environnement - à TOULOUSE :**
Montant des honoraires 14 000.00 € HT soit 16 800.00 € TTC
Délais de réalisation : 15 semaines

Monsieur le Maire, considérant que les critères de la consultation sont la durée de l'opération et le prix, propose au conseil municipal de retenir l'offre de **M. Jean LACUEILLE Architecte DPLG à GRADIGNAN** pour un montant de 10 640.00 € HT soit 12 768.00 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Gilles BAILLET demande si Monsieur LACUEILLE rencontrera le conseil municipal à l'issue de l'établissement de ce rapport. Monsieur DUBOURG indique qu'il n'a pas la réponse pour l'instant mais que dans tous les cas le dossier sera discuté en séance du conseil municipal.

3) VIREMENT DE CREDITS N° 10 - HONORAIRES PROGRAMMISTE REAMENAGEMENT DE L'ÎLOT COMPRENANT L'HOTEL DE VILLE ET AUTRES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE D'ILLATS

A la suite de la consultation pour la réalisation d'une étude de programmation pour le réaménagement de l'îlot comprenant l'Hôtel de ville et autres équipements de la commune d'ILLATS » il convient de prévoir les crédits correspondants. Il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre	Sommes et article	Chapitre	Sommes et article
Dépenses imprévues (DF)	022	13 000.00 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	13 000.00 €
Virement de la section de Fonctionnement (RI)			021	13 000.00 €
Etude Aménagement d'ensemble des locaux municipaux (DI)			2031 234	13 000.00 €

Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

4) VIREMENT DE CREDITS N° 11 – CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL

Monsieur DUBOURG expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre	Sommes et article	Chapitre	Sommes et article
Dépenses imprévues (DF) Personnel titulaire (DF)	022	9 500.00 €	012 6411	9 500.00 €

Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Gilles BAILLET souhaite connaître les raisons de ce virement de crédits. Patricia PEIGNEY précise que cette somme correspond essentiellement à un surcout des NAP. En effet pour l'année scolaire en cours il a été nécessaire de recruter davantage d'intervenants extérieurs, en l'absence de bénévoles. De plus, le coût horaire pour certains est de l'ordre de 38 €.

5) AVIS SUR LE PLU DE LA COMMUNE DE CERONS

Monsieur DUBOURG expose au Conseil municipal le projet de PLU établi par la commune de CERONS. Conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, la commune d'ILLATS dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis sur le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur ce projet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6) TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE PISTE EMPIERREE DFCI – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur DUBOURG rappelle qu'à la suite du conseil municipal du 13 avril dernier une demande de subvention avait été déposée auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la mise aux normes de pistes empierrées. A la demande de La Fédération Girondine des Associations Syndicales Autorisées de Défense des Forêts Contre l'Incendie, et afin que le financement de ce projet soit assuré en 2015, il convient de délibérer à nouveau, les travaux de la piste de Buscaillet ayant été ajournés.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la mise aux normes de piste empierrée - PN N° 8 DE LA CALLE -

Il s'agit de :

- la reprise des accotements et confection des épaulements.
- la fourniture et mise en place de matériaux sur 20 cm d'épaisseur après compactage sur 3.5 m de largeur.
- la mise aux normes et création de fossés bordiers.

Le coût global des travaux est estimé à **31 028.20 € HT**

La Fédération Girondine des Associations Syndicales Autorisées de Défense des Forêts Contre l'Incendie peut assurer le montage et le suivi du dossier (étude et demande de subvention). Les frais de montage et de suivi de dossier sont de **2 058.20 € HT**.

Les aides pour les projets d'infrastructures de Défense des Forêts Contre l'Incendie sont fixées à 80 % du montant HT du projet (Dispositif 8.3.A. du Programme de Développement Rural 2014-2020 de la région Aquitaine)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite les subventions auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et confie le montage et le suivi du dossier à la DFCI.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Gilles BAILLET demande où en est le renouvellement du contrat de l'eau. Monsieur DUBOURG lui répond, après avoir consulté Ginette BELIN, que celui-ci est en cours et que la prochaine réunion du Syndicat se tient le 27 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 20.